

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **21^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2025**, à **8h30**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville et par visioconférence.

Présences :

Mairesse : Madame Martine Satre
Conseiller no 1 : Poste vacant
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre (par visioconférence)
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Sont aussi présents, Madame Isabelle Tremblay, greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance ainsi que Monsieur Daniel René, directeur général par intérim de la Ville de Danville.

L'avis de convocation a été donné le 17 juillet 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **8 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20250721-24

2 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 20250721-24 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 DOSSIER À TRAITER
- 20250721-25 3.1 Demande de dérogation mineure - Lot 4 078 102
- 20250721-26 3.2 Appel d'offres sur invitation - Acquisition de deux camionnettes pour le Service de sécurité incendie et le Service des travaux publics
- 20250721-27 3.3 Embauche au service des travaux publics - Opérateur-journalier
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20250721-28 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 DOSSIER À TRAITER

20250721-25

3.1 Demande de dérogation mineure - Lot 4 078 102

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme à notre service d'urbanisme pour le lot 4 078 102, 89 chemin Laroche;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la superficie d'un abri d'auto qui dépasserait la norme acceptée à la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE :

- La norme actuelle de 35 m² (±376 pi²) équivaut à un abri d'auto d'une superficie d'environ 19 pi x 19 pi et que la superficie demandée représente une augmentation d'environ 5 pi en largeur et 5 pi en profondeur par rapport à la norme ;
- La superficie de 35 m² est relativement restreinte pour un abri d'auto double et que les dimensions proposées sont appropriées pour accueillir deux véhicules de type voiture ou camionnette ;
- L'ensemble de la superficie des bâtiments accessoires reste inférieur à 10% de la superficie totale du terrain ;
- Les dimensions proposées s'adaptent aux dimensions du garage existant auquel l'abri est rattaché, ce qui favorisera une meilleure harmonie visuelle ;
- L'ajout d'un abri permanent apportera une plus-value à la propriété ;
- La superficie du terrain (4 460 m²) permet d'accueillir un bâtiment de cette taille sans créer d'impact visuel négatif ;
- L'abri projeté respecte les marges de recul et ne dépassera pas l'alignement de la façade principale de la résidence ;
- La demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- La demande ne porte pas préjudice au voisinage, ni au bien-être général ou à la qualité de l'environnement ;
- La demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter le projet dans son entièreté tel que présenté ;

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Jean-Guy Laroche

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE les membres du Conseil de la Ville de Danville acceptent, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un abri d'auto permanent d'une superficie de 53,51 m² (576 pi²).

ADOPTÉE

20250721-26

3.2 Appel d'offres sur invitation - Acquisition de deux camionnettes pour le Service de sécurité incendie et le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite maintenir l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de ses opérations, notamment en assurant au besoin le remplacement de sa flotte de véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines camionnettes actuellement utilisées par le Service de sécurité incendie et par le Service des travaux publics sont rendues à échéance et doivent être remplacées en raison de leur vétusté et de l'augmentation des frais d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules sont essentiels pour permettre aux deux services de remplir adéquatement leurs mandats opérationnels sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale d’aller en appel d’offres sur invitation pour l’achat de ces véhicules;

CONSIDÉRANT QU’une résolution du conseil est nécessaire pour autoriser la direction générale à procéder à un appel d’offres sur invitation pour l’acquisition des camionnettes nécessaires au bon fonctionnement des services ci-haut mentionnés;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D’autoriser la direction générale à procéder à un appel d’offres sur invitation pour l’acquisition de deux (2) camionnettes, l’une destinée au Service de sécurité incendie et l’autre au Service des travaux publics;

QU’un budget de 2 000,00 \$ soit alloué afin de faire préparer les devis techniques avec les spécifications nécessaires en collaboration avec les responsables des deux services concernés;

QUE les résultats de l’appel d’offres soient présentés au conseil pour l’octroi du contrat à l’adjudicataire conforme ayant soumis la plus basse soumission, l’appel d’offres doit spécifier que la Ville n’est pas tenue de retenir la soumission la plus basse et peut toujours refuser l’ensemble des soumissions.

QUE la somme nécessaire à la réalisation des documents d’appel d’offres soit financée par le budget de fonctionnement;

QUE l’achat du véhicule pour les travaux publics soit financé par l’emprunt permanent à venir pour le matériel roulant des travaux publics;

QUE l’achat du véhicule pour le service incendie soit financé par le surplus libre cumulé.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250721-27

3.3 **Embauche au service des travaux publics - Opérateur-journalier**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des travaux publics;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme l’embauche de Monsieur Bruno Desgagné à titre d’opérateur-journalier au service des travaux publics;

QUE Monsieur Desgagné débute à l’échelon 3 de l’échelle salariale en vigueur dans la convention collective du syndicat des employés de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

20250721-28

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

QUE la présente séance soit levée à **8h34**.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Isabelle Tremblay
Greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse